

# AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux des canalisations de transport de l'énergie thermique haute température entre l'usine de traitement et de valorisation énergétique de Calce et la station d'échange située sur la commune de Perpignan**

En application de l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLUE/2017342-001 du 8 décembre 2017, il sera procédé à une enquête portant sur la déclaration d'intérêt général des travaux des canalisations de transport de l'énergie thermique haute température entre la limite administrative de l'usine de traitement et de valorisation énergétique de Calce et la station d'échange située sur la commune de Perpignan.

Monsieur Henri Angelats, fonctionnaire retraité de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête qui s'ouvrira en mairies de Perpignan, Saint-Estève, Calce, Baho, Villeneuve-la-Rivière et Baixas.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés dans chacune des mairies susmentionnées pendant 18 jours consécutifs du 2 janvier au 19 janvier 2018 inclus.

Le dossier sera également disponible, sous forme numérique, sur le site internet de la préfecture, onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques et autres procédures ».

Toute personne pourra en prendre connaissance dans chacune des mairies des communes listées ci-dessous, sur place aux jours et heures d'ouverture au public des mairies :

<b>Perpignan (66000)</b>	Direction de la gestion immobilière – hôtel de ville – place de la loge – 2ème étage	du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
<b>Calce (66600)</b>	12 route d'Estagel	du lundi au vendredi de 15h à 18h

<b>Baho (66540)</b>	Rue du Ball	du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 18h le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h le samedi de 9h à 12h
<b>Saint-Estève (66240)</b>	Hôtel de ville	du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
<b>Baixas (66390)</b>	1 boulevard de la République	le lundi : de 9h30 à 12h et de 15h30 à 19h le mardi, jeudi et vendredi : de 9h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 le mercredi : de 9h30 à 12h
<b>Villeneuve-la-Rivière (66610)</b>	7 avenue du Canigou	le lundi et mercredi : de 10h à 12h et 15h à 17h le mardi et jeudi : de 10h à 12h et de 16h30 à 19h le vendredi : de 10h à 12h et 15h à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies susmentionnées ou être adressées, par courrier, à la mairie de Perpignan (désignée siège de l'enquête) à l'attention personnelle de M. le commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairies de :

<b>Calce</b>	<b>le vendredi 5 janvier 2018 de 15h à 17h</b>
<b>Baho</b>	<b>le mardi 9 janvier 2018 de 10h à 12h</b>
<b>Saint-Estève</b>	<b>le lundi 15 janvier 2018 de 15h à 17h</b>
<b>Perpignan</b>	<b>le vendredi 19 janvier de 15h à 17h</b>

A l'issue de la procédure, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les six mairies susmentionnées concernées par l'enquête, ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales (direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau du contrôle de l'urbanisme et de l'environnement).

Il sera également inséré disponible sur le site internet de la préfecture.

Le rapport et les conclusions seront communiqués à toute personne qui en fera la demande.

Les demandes de communication seront adressées au préfet qui pourra, soit inviter le demandeur à prendre connaissance des conclusions en mairies, soit lui en adresser une copie.